

**INFORMATIONS CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS RESTANTS DANS LE TARIF
HOSPITAL HEALTH**

En cas de questions, veuillez nous contacter directement: **T +352/42 64 64-1** ou **info@dkv.lu**

Veuillez joindre les documents ou renseignements suivants à vos factures:

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRAITEMENT
STATIONNAIRE**

En prévision d'une hospitalisation, informer DKV Luxembourg S.A. au préalable pour que la prise en charge puisse être établie.

Veuillez s'il vous plaît présenter votre **DKVMedicard** au service des admissions pour recevoir les traitements première classe.

DKV pratique le tiers payant avec la clinique concernant les frais première classe. Si vous recevez néanmoins des factures, veuillez nous transmettre les originaux; respectivement le justificatif de remboursement de l'assurance maladie obligatoire après son intervention.

Pour les factures ne concernant que les coûts supplémentaires (par ex. location d'un téléviseur), joindre les originaux. Indiquer le diagnostic et le nom du patient sur toutes les factures concernant une hospitalisation stationnaire.

En cas d'hospitalisation stationnaire à l'étranger:

Si possible, joindre une copie de la recommandation du médecin et une copie du formulaire de l'assurance maladie obligatoire pour le traitement à l'étranger (S2).